



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation**

**Secrétariat général pour  
l'investissement**



**LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT**

Mardi 11 décembre 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Lancement du second appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » du PIA 3**

*Paris, le 11 décembre 2018 – Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, ont lancé jeudi 6 décembre un second appel à projets pour la constitution d'« Ecoles universitaires de recherche », dans le cadre du troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA 3).*

L'action « Ecoles universitaires de recherche » (EUR), dont la mise en œuvre est confiée à l'Agence nationale de la recherche (ANR), vise à permettre à chaque site universitaire de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de ses formations et de sa recherche dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s). Les EUR ainsi créées associent les organismes de recherche et rassemblent des formations de master et de doctorat, ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Cette action dotée de 300 M€ de dotations décennales revêt un caractère structurant pour le système français d'enseignement supérieur et de recherche. Elle vise en effet à :

- lier fortement et au meilleur niveau formation et recherche en rassemblant dans une même dynamique d'excellence universités, écoles et organismes ;
- structurer sur l'ensemble du territoire le potentiel scientifique et l'attractivité des sites universitaires en leur permettant de valoriser leurs domaines d'excellence, quelles que soient leur taille et les disciplines concernées, et de renforcer les forces de recherche et de formation qui constituent leur signature au niveau master et doctorat ;
- concourir au rayonnement international des établissements en construisant des partenariats internationaux stratégiques, en attirant les meilleurs étudiants, en leur offrant un environnement favorable et qui favorise le retour des jeunes scientifiques français à fort potentiel après un séjour à l'étranger.

Les projets retenus par un jury international sont financés pour une durée de dix ans maximum.

Un premier appel à projets a été lancé en février 2017. Il a donné lieu à 195 candidatures et a permis de sélectionner 29 projets, pour un montant total de 216 M€ (dont 16 M€ au titre de l'action « Grandes universités de recherche »).

Le SGPI et le MESRI lancent aujourd'hui un second appel à projets destiné aux sites non labellisés *initiative d'excellence* (IdEx ou ISITE), afin de leur offrir la possibilité de renforcer leur spécialisation, l'impact et l'attractivité internationale de leurs formations et de leur recherche dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront – dans le respect du processus de Bologne – des formations de master (pour l'ensemble du cursus) et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Il s'agit de financer des projets qui associent les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques. Ces écoles universitaires de recherche définiront les modalités de recrutement de leurs étudiants tant en master qu'en doctorat.

Ce second appel, doté de 100 M€, se distingue du précédent sur les points suivants :

- il fait plus encore référence au schéma de Bologne en mettant l'accent sur l'intégralité du cycle master et en proposant d'établir des liens avec le cycle licence ;
- il découple la labellisation d'une EUR de la poursuite du soutien aux LabEx situés dans son périmètre ;
- l'accent sera mis sur l'effet transformant et différenciant que doit entraîner l'EUR proposée. La taille et le nombre de ces EUR pourront varier selon les sites.

Un appel à projets, financé sur l'enveloppe *Grandes universités de recherche*, sera par ailleurs lancé au printemps 2019 pour soutenir la structuration de la formation par la recherche dans les Initiatives d'excellence.

### **Contacts presse**

**Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**

01.55.55.99.12 / 01.55.55.81.49  
[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

**Agence nationale de la recherche**

01 78 09 80 70  
[contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement**

01.42.75.64.58  
[vincent.deshayes@pm.gouv.fr](mailto:vincent.deshayes@pm.gouv.fr)